

Introduction

L'ŒIL avait quelque peine à se familiariser avec cette agitation régulière et silencieuse. Figurez-vous une procession qui n'aurait eu qu'une file, déroulant ses anneaux muets à travers ces sentiers creusés en sillons et conduite par une tête qui se perdait dans la masse. Les prisonnières passaient une à une dans cette ornière de la captivité. Ce mutisme absolu dans ce mouvement général nous navrait. [...] Les clartés décroissantes du crépuscule, qui à cette heure douteuse, jetaient comme un linceul sur cette scène, le costume gris des recluses, tout ajoutait à l'illusion des sens et on croyait assister à une promenade de fantômes. Du milieu de ces ombres, s'élevaient par intervalles, sous un hangar en forme de cloître, ces colonnes qui nous avaient tant intrigués et sur ces colonnes se tenaient des statues immobiles et blanches, leur visage tourné vers ces légions de revenants, qu'elles dominaient de la taille et qu'elles scrutaient du regard. C'étaient les sœurs de la Sagesse, sentinelles de la vertu, gardant le troupeau du crime qui rampait à leurs pieds. On eût dit autant d'anges lumineux écrasant de leur gloire les anges déchus, foudroyés par la lance de Saint-Michel¹.

Une longue métaphore filée de la mort, ainsi apparaît aux yeux de l'avocat Frédéric Thomas la vie des femmes détenues, à travers cette scène de promenade quotidienne en file indienne. Dans un mouvement général semblable à un cortège funèbre, lumière crépusculaire, costumes sombres et silence de mort s'associent pour consolider cette atmosphère sensorielle sinistre dans la maison centrale de Cadillac au milieu du XIX^e siècle. Son caractère solennel prend racine dans la présence de ces « sentinelles de la vertu » : les religieuses chargées de surveiller les détenues constituent alors le propre des centrales de femmes. Ces établissements renferment les condamnées en cours d'assises jugées pour des crimes et les auteures de délits dont la peine excède un an. Au XIX^e siècle, il existe deux

1. Thomas, dans Pouvreau, 1999, p. 102-103.

centrales de femmes dans le sud de la France, à Montpellier et à Cadillac, en Gironde. Elles regroupent les détenues issues des départements de leurs deux circonscriptions pénitentiaires, qui s'étendent grossièrement sur la moitié sud du pays. C'est de ces femmes, de leur quotidien et de leur vécu de l'enfermement dont il sera question ici.

Cette citation est l'une des rares descriptions des prisonnières, ces inconnues dont la société ne parle pas. Les femmes représentent un tiers de la population des centrales en début de siècle, 20 % vers 1850, 10 % au début du xx^e siècle² et seulement 3 à 4 % de l'ensemble des personnes détenues aujourd'hui³. Mais leur faible proportion ne suffit pas à expliquer leur effacement dans les sources. Au reste, les discours sur les prisonnières augmentent à mesure que leur taux décroît au xix^e siècle, comme si leur marginalisation stimulait l'intérêt à leur égard. Les projets des réformateurs, qui élaborent le nouveau système pénal après la Révolution, ne font guère mention des femmes. La prison pour peine est, dès le départ, imaginée par et pour des hommes. Cette formule, amplement utilisée dans les études de genre pour qualifier la société dans son ensemble, s'applique particulièrement à la prison, miroir grossissant de la société dans laquelle elle est insérée⁴ : « la prison est un monde d'hommes, c'est un monde de la virilité⁵ », observait Michelle Perrot. Les caractéristiques qu'elle véhicule, le danger, la violence, l'indiscipline, sont traditionnellement associées à la virilité. L'emploi du masculin universel par les pénalistes dans les sources alimente cette représentation : les captives disparaissent dans la masse des « prisonniers », qui peuvent aussi bien désigner les hommes que l'ensemble des personnes détenues. Leur invisibilisation dans les archives se retrouve dans le récit de l'histoire, qui porte essentiellement sur les hommes en prison.

Les études se sont multipliées à partir des années 1980, après la parution en 1975 de *Surveiller et Punir* de Michel Foucault⁶. La thèse de Jacques-Guy Petit soutenue en 1988 retrace en profondeur l'histoire de la prison pénale depuis son

2. Lesselier, 1982, p. 102.

3. Rostaing, dans Heullant-Donat *et al.*, 2017.

4. Chauvenet, Combessie et Faugeron, 1996, p. 40.

5. Perrot, 2013.

6. Foucault, 1975.

élaboration à la fin du XVIII^e siècle jusqu'en 1875⁷. La suite sous la III^e République a été mise en lumière par Robert Badinter⁸. L'ouvrage *Les Ombres de l'histoire* de Michelle Perrot met en évidence les réflexions sur l'élaboration du système carcéral au XIX^e siècle⁹. L'intérêt de la recherche s'est ensuite porté sur des aspects spécifiques de l'enfermement comme le travail¹⁰, l'instruction¹¹, l'exercice disciplinaire¹², les règlements¹³, l'emprisonnement cellulaire¹⁴... Ces travaux font mention des prisonnières surtout quand les sources le permettent, en distinguant les données selon le sexe, comme dans la *Statistique des prisons*¹⁵.

Dans la société du XIX^e siècle, les femmes se voient davantage cantonnées aux rôles de mères, épouses et gardiennes du foyer. Sous l'influence de médecins tels que Roussel et Virey à la fin du XVIII^e siècle, leur vocation sociale est de plus en plus réduite à leur fonction génitrice. La philanthropie, puis la religion, avec l'essor du culte marial notamment, contribuent aussi à sacraliser la maternité et la famille et, en creux, à blâmer les mauvaises mères¹⁶. Aussi les prisonnières du XIX^e siècle sont-elles très souvent condamnées pour des infractions liées à une maternité non voulue, en premier lieu l'infanticide. Il faut souligner en outre le poids de leur condition de classe, surtout en correctionnelle, comme l'illustre l'importance des condamnations pour atteintes aux biens¹⁷. Le modèle de la femme vertueuse et la lutte contre la dépravation des mœurs dans la société placent la sexualité des femmes justiciables au centre du viseur. En témoignent leurs inculpations pour infanticide, excitation à la débauche, adultère, crime passionnel... Selon le Code civil de 1804, les épouses doivent obéissance à leurs

7. Petit, 1990.

8. Badinter, 1992.

9. Perrot, 2001.

10. Seyler, 1989. Bellechombre *et al.*, 2009 (pluridisciplinaire).

11. Artières, Fabiani et Poissenot, 2018.

12. Fize, dans Petit (dir.), 1984, p. 179-186.

13. Hedhili-Azema, dans Heullant-Donat *et al.*, 2015, p. 49-62.

14. Umezawa, 2012.

15. Ministère de l'Intérieur, 1852-1900.

16. Fouquet et Knibiehler, 1980, p. 152-161.

17. À Montpellier, par exemple, l'infanticide représente 18 % des motifs de condamnation et le vol, 43 % dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Voir chapitre 4.

maris¹⁸. Une attitude de plus en plus irréprochable au regard de la morale et de la décence est exigée des femmes. En définitive, les quelques récalcitrantes qui transgressent la loi, et par là même les normes sexuées, apparaissent d'autant plus déviantes : elles font figure d'étrangères dans le monde carcéral.

En prison, de multiples réglementations visent à réduire au silence les personnes incarcérées. Les détenues, plus fortement touchées par l'illettrisme que leurs homologues masculins, laissent encore moins de traces. Effectifs, représentations sexuées, langage, normes sociales, instruction, tout concourt à faire de ces femmes les ombres des « ombres de l'histoire¹⁹ », condamnées à l'oubli par le tribunal de la mémoire.

Toutefois, à partir du milieu du XIX^e siècle, quelques observateurs extérieurs, philanthropes, réformateurs ou journalistes, tournent leur regard vers les détenues. Leurs réflexions révèlent moins les réalités carcérales que les représentations sociales portées sur « les femmes déchues », brebis égarées ou « débauchées de la pire espèce²⁰ ». Les stéréotypes de genre pèsent lourdement dans les représentations des femmes criminelles à cette époque. Les images anciennes d'Ève pécheresse, de la sorcière ou de la prostituée resurgissent dans des portraits d'empoisonneuses et d'épouses adultères, avidement déployés dans la presse et la littérature²¹. En fin de siècle, l'anthropologie criminelle de Cesare Lombroso dresse une analogie supposée scientifique entre *la femme criminelle et la prostituée*²². Les récits autobiographiques des rares captives dont la parole traverse les murs apportent un contrepoids à ces discours extérieurs. Mais ils décrivent des conditions d'incarcération généralement très éloignées du quotidien de la plupart des femmes, étant l'œuvre de prisonnières politiques ou de criminelles notoires en marge de la population détenue.

18. L'article 213 du Code civil de 1804 prévoit que « le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ».

19. Perrot, 2001.

20. « Femmes déchues » ou « femmes tombées » sont des expressions fréquemment utilisées pour désigner les femmes condamnées. L'administration pénitentiaire en qualifie certaines de « débauchées de la pire espèce ».

21. Tsikounas, 2008. Chauvaud et Malandain (dir.), 2009, p. 8-9.

22. Guglielmo et Lombroso, 1896. Kaluszynski, 2012, p. 286-299.

Croisant ces différents types de sources avec des fonds d'archives, Claudie Lesselier a brossé un premier tableau approfondi de l'enfermement au féminin au XIX^e siècle²³. Sa thèse soutenue en 1982 met en lumière comment la prison pénale se voit assigner des objectifs spécifiques pour les femmes : elle vise non seulement à leur inculquer le respect des lois, mais aussi le suivi des rôles attribués à leur sexe dans la société du XIX^e siècle. Une deuxième étude a été réalisée sur les prisonnières au XX^e siècle, avec la thèse de Dominique Budin, soutenue en 1999²⁴. Depuis, les recherches se sont orientées sur les mineures, avec les travaux de Claire Dumas et Françoise Tétard²⁵, d'Anne Thomazeau²⁶, de Sophie Mendelsohn²⁷ et de Véronique Blanchard²⁸. Les prisons pour femmes adultes font l'objet d'études plus nombreuses (et plus récentes) en sociologie, avec les thèses de Corinne Rostaing²⁹, de Coline Cardi³⁰ et de Myriam Joel-Lauf³¹, ou encore les travaux de Natacha Chetcuti-Osorovitz³².

Les sources citées révèlent des facettes lacunaires des prisons de femmes. Partir du haut de la hiérarchie pénitentiaire ou de l'extérieur de la prison apporte peu d'éclairage sur l'expérience carcérale vécue : qui sont ces femmes et comment vivent-elles en prison ? De quelles manières appréhendent-elles l'enfermement au fil de leur peine, entre adaptations et résistances, face aux tentatives de disciplinarisation que l'administration pénitentiaire tente de leur imposer ? En quoi l'incarcération transforme-t-elle leurs manières de vivre et de penser, leurs aspirations, leurs conditions de vie présentes et futures ainsi que celles de leur entourage ? Quels rapports complexes et évolutifs entretiennent-elles entre elles, avec les membres du personnel et avec leurs proches ? Comment les réponses à ces diverses questions varient-elles au cours du

23. Lesselier, 1982.

24. Budin, 1999.

25. Dumas et Tétard, 2009.

26. Thomazeau, 2010.

27. Mendelsohn, 2015.

28. Blanchard, 2016.

29. Rostaing, 1997 (thèse soutenue en 1994).

30. Cardi, 2008.

31. Joel-Lauf, 2012.

32. Chetcuti-Osorovitz, 2021.

siècle, à mesure que la prison et la société dans laquelle elle est insérée évoluent ?

Telles sont, dans les grandes lignes, les interrogations qui ont motivé cette recherche et ont déterminé le choix d'un corpus de sources rares et inexploitées : une démarche au ras du sol, depuis l'intérieur des établissements, s'avère nécessaire pour se rapprocher des prisonnières, faire entendre leurs voix et restituer leurs rôles d'actrices trop souvent dissimulés derrière une masse anonyme vouée à obéir passivement. Les archives pénitentiaires de l'Hérault et de la Gironde renferment des documents très variés sur les centrales de Montpellier et de Cadillac³³. Les fonds des préfectures contiennent surtout les correspondances des préfets avec le ministère de l'Intérieur³⁴ et les membres du personnel pénitentiaire, notamment le directeur. Ils se transmettent en outre les rapports des différents agents sur leur propre service (l'aumônier sur le culte, le médecin sur l'état sanitaire, etc.), les rapports des inspections générales, les règlements, les circulaires, des plans architecturaux, des articles de presse et des tableaux statistiques. Ces sources traitent de la gestion de l'établissement, l'application des directives ministérielles et les problèmes rencontrés. Elles dépeignent l'évolution du quotidien des détenues et leurs réactions collectives à l'enfermement, qu'il s'agisse de leurs conditions de travail, des maladies dont elles souffrent, de leurs rapports avec le personnel ou des rares mutineries qu'elles soulèvent. En revanche, tout ce qui a trait au vécu subjectif de l'incarcération est imperceptible. Aussi les sources les plus captivantes se trouvent-elles dans les fonds de l'administration de la prison montpelliéraine : les nombreux dossiers individuels de prisonnières, dont le caractère exceptionnel a dicté le contenu de cet ouvrage³⁵. Ici, les

33. Au total, 126 liasses ont été étudiées, dont 37 sur Cadillac, issues d'un fond de la préfecture (série Y) des archives départementales de la Gironde (ADG), et 89 sur Montpellier, conservées aux archives départementales de l'Hérault (ADH). Ces 89 liasses comprennent 47 liasses d'un fonds de la préfecture (série 1Y) et 42 liasses de dossiers individuels conservées dans un fonds de l'administration de la prison (série 2Y).

34. L'administration pénitentiaire est associée au ministère de l'Intérieur, puis de la Justice à partir de 1911.

35. Des explications plus détaillées sur la méthode d'exploitation des dossiers individuels de détenues figurent en fin d'ouvrage dans la présentation des sources.